



Déclaration liminaire CGT à la CCOPA de la DTBS VNF

Le 06 juin 2024

Monsieur le Président,

Les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons sont **dans une attente forte d'une politique ambitieuse à la fois sur le devenir de leurs missions, leurs métiers mais aussi sur une évolution statutaire d'avenir.**

Les réorganisations et les réformes de ces dernières années ont dégradé le niveau de service rendu aux usagers et les conditions de travail des ouvriers des parcs et ateliers. Il est nécessaire de faire un état des lieux de ces dernières réformes et de réfléchir à de nouvelles orientations pour répondre aux enjeux qui nous font face, notamment ceux liés à la mobilité des usagers, à la sécurité des usagers, à l'entretien du patrimoine, à l'environnement, au dérèglement climatique...

Nous devons pour ce faire, débattre de l'organisation du service et de la place des ouvriers des parcs et ateliers afin de parvenir aux objectifs sans risquer une dégradation des conditions de vie et de santé au travail.

Le 25 avril 2024, les ouvriers des parcs et ateliers se sont mobilisés à l'appel du SNOA CGT en se rassemblant à Paris **pour exiger du Ministre de la transition écologique des décisions résolument tournées vers l'avenir avec l'ouverture d'un chantier relatif à une évolution statutaire.**

Au regard de l'évolution des missions et des métiers exercés par les OPA, les nouvelles compétences et qualifications acquises au regard des avancées techniques et technologiques nécessitent une refonte globale du statut encadrant les ouvriers des parcs et ateliers afin de reconnaître ces dernières tant sur le volet salarial que sur le volet « nouveaux droits sociaux ».

Le projet se décompose en 3 volets :

- Un volet salarial ayant comme finalité d'appliquer des mesures de rattrapages de politiques salariales mises en œuvre au sein de la population des fonctionnaires (déroulement de carrière, régime indemnitaire type RIFSEEP, suppression de l'abattement de zone...)
- Un volet harmonisation des règles de gestion relatives à la maladie, aux accidents de travail, ...

- Un volet comportant des droits nouveaux eu égard à ce qu'il peut exister au sein du corps des fonctionnaires (congrés bonifiés, indemnité de résidence, GIPA)

Le projet que nous vous proposons répond à une revendication forte des ouvriers des parcs et ateliers mais aussi aux attentes des employeurs par une simplification et une harmonisation de gestion en s'inspirant des règles existantes au sein des corps de fonctionnaires.

Monsieur le Président, nous vous demandons d'appuyer notre démarche auprès du secrétariat général du Ministère afin que vous puissiez apporter un avenir serein pour les ouvriers des parcs et ateliers, les missions et les métiers essentiels au service public et au bon fonctionnement de vos services, tout en assurant une meilleure capacité de gestion de ces personnels régis sous un statut particulier.

Concernant la DTBS :

- Vous vous êtes engagés à organiser une réunion en visio pour la mise en place d'examens professionnels pour le passage de Technicien à Ingénieur niveau 1 pour les personnes concernées par les mesures transitoires. Nous constatons que vous n'avez pas tenu vos engagements.
- Concernant les formations, nous sommes toujours en attente du bilan annuel.
- Concernant les retraités, quand est-il de la régularisation de leur pension, aujourd'hui ils ne vivent qu'avec des acomptes et non avec leur pensions (de plus ils cotisent toujours au FSPOIE alors qu'ils ne sont plus en activité).
- Concernant les JO, ou en est-on avec la communication auprès des agents sur l'organisation du travail pendant ces JO. Il y a des inquiétudes des personnels concernés.
- Qu'en est-il des moyens fluviaux spécifique maintenance au sein de la DTBS.
- Pourquoi la DTBS ne demande pas un dépassement de l'enveloppement sur les promotions alors que la note du Directeur des Ressources Humaines et des Moyens en date du 08 février 2024 le permet (voir notre courrier en date du 30 mai 2024). Dans ce courrier, la CGT vous exprimait sa volonté que vous demandiez un dépassement d'enveloppe à hauteur de 15%. Qu'en est-il ?

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre écoute et nous vous laissons la parole.

Les élus CGT siégeant en CCOPA